Décharge 2020 : Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2021/2129(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 504 voix pour, 78 contre et 57 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Institut

Le budget définitif de l'Institut pour l'exercice 2020 s'est élevé à 7.749.900 EUR, soit une diminution de 1,24% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 97,75%, soit une diminution de 1,21% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 74,82%, soit une baisse de 7,68% par rapport à 2019. Le Parlement a noté une augmentation des reports de dépenses de fonctionnement de l'Institut à 49,49% en 2020 (contre 28,01% en 2019).

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- l'Institut a publié en 2020 l'ensemble d'instruments de l'Institut pour l'intégration pas à pas de la dimension de genre dans le budget, destinés à aider les personnes chargées de la gestion des fonds de l' Union à intégrer l'égalité des genres dans leurs programmes;

- au 31 décembre 2020, 100% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 27 agents temporaires nommés sur les 27 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 27 postes autorisés en 2019). Les hommes sont à nouveau sous-représentés dans l'encadrement supérieur;

- 47 procédures de passation de marchés administratifs et 61 procédures de passation de marchés opérationnels ont été achevées en 2020;

- l'Institut a redéfini les priorités et réorganisé ses activités pour atténuer les risques que la pandémie de Covid-19 fait peser sur la continuité des activités et le bien-être du personnel;

- les États membres ont été soutenus pendant la pandémie dans leurs efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes;

- en 2020 également, un nouveau directeur a pris ses fonctions.